

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre des déplacements rendus nécessaires par les matchs à l'extérieur ou la participation à des événements de toute nature, notamment les tournois, et en l'absence d'organisation de transport groupé par le club, certains parents de joueurs mineurs peuvent être amenés, sur la base du volontariat, à transporter un ou plusieurs autres licenciés mineurs du club.

Afin d'assurer la sécurité de ces joueurs, il est demandé à ces parents de confirmer, par la signature du présent document, les éléments suivants :

Je soussigné(e),

atteste sur l'honneur :

- Être titulaire d'un permis de conduire valable,
- Me déplacer en possession de ce permis, afin de pouvoir le présenter aux autorités en cas de contrôle,
- Que le véhicule utilisé pour réaliser le déplacement est en bon état de fonctionnement et ne présente aucun danger, de quelque nature que ce soit, pour tous ceux qui s'y trouvent,
- Avoir souscrit une police d'assurance en cours de validité et suffisante pour couvrir tous les occupants du véhicule,
- Respecter scrupuleusement les règles du Code de la route.

Cette attestation est valable pour toute la saison 2024-2025, et ne sera pas renouvelée à chaque événement.

Fait à

Le

Signature